

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE RUMIGNY**  
**80680 RUMIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU 25 FEVRIER 2008**

Le vingt cinq février deux mille huit, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le vingt et un février deux mille huit, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : M DELECOLLE François, Mmes BOUTIN Marie-Claude, ADT Marie, M. GALTIER Bernard, Mmes GUIDE Marie-Dominique, DUQUESNE Véronique, MM. BARBET Eric, DESTOMBES Vincent, EVRARD Dominique, SEVRETTE Pascal, Mmes BONNASSIES Roselyne, BLANGER Corinne.

Absents excusés : MM BEAUGRAND Erick, DASSONVILLE Patrick, MENNESSIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme BOUTIN Marie-Claude.

Compte rendu affiché le 28 février 2008.

**LECTURE DU COMPTE RENDU DU 14 JANVIER 2008.**

Approuvé et signé par tous les membres présents.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2007.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BOUTIN Marie-Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par François DELECOLLE, Maire et le compte de gestion du receveur dont le résultat est le suivant ;

Après s'être fait présenter le B.P, le B.S et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Réalisé
----------	---------

Section de Fonctionnement

Dépenses	228.315,60
Recettes	448.115,49
Excédent	219.799,89

Section d'Investissement

Dépenses	26.443,22
Recettes	111.865,56
Excédent	85.422,34

EXCEDENT GLOBAL	305.222,23
-----------------	------------

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA Année N-1	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice Année N	Restes à réaliser Année N	Solde restes à réaliser Année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
<b>Investissement</b>	<b>M</b>		<b>N</b>			<b>R=M+N+Q</b>
	-131.280,05		85.422,34			- 48.662,59
<b>Fonctionnement</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>			<b>D=A-B+C</b>
	77.446,49	67.400,93	219.799,89			229.845,45

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement.	D = H+I+J
1. <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007.</u> (si D en excédent).....	D 229.845,45
<b>Affectation obligatoire :</b>	
- à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068).....	H - 48.662,59
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
- affectation complémentaire en réserves (cpt 1068).....	I
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).....	J
Total affecté au compte 1068.....	H + I
2. <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007</u> (si D en déficit).....	D
Déficit à reporter (ligne 002)	

## COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2007.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BOUTIN Marie-Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par François DELECOLLE, Maire et le compte de gestion du receveur dont le résultat est le suivant ;

Après s'être fait présenter le B.P, le B.S et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés                      Réalisé

Section de Fonctionnement

Dépenses      256.373,53  
Recettes        1.531,00  
Déficit         254.842,53

DEFICIT GLOBAL 254.842,53

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DECISION D’AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA Année N-1	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice Année N	Restes à réaliser Année N	Solde restes à réaliser Année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
<b>Investissement</b>	M		N			R=M+N+Q
	0		0			0
<b>Fonctionnement</b>	A	B	C			D=A-B+C
	254.842,53		-254.842,53			0

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement.	D = H+I+J
1. <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007</u> . (si D en excédent).....	D
<b>Affectation obligatoire :</b> - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068).....	H
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> - affectation complémentaire en réserves (cpt 1068).....	I
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).....	J
Total affecté au compte 1068.....	H + I
2. <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007</u> (si D en déficit).....	D
Déficit à reporter (ligne 002)	

### **TOUR DE GARDE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DES 9 et 16 MARS 2008.**

8 h -10 h30 DESTOMBES Vincent - DASSONVILLE Nicolas - DUPUIS Alain  
10 h 30 -13 h DEBOURGIA Ginette - SEVRETTE Pascal - DUCHEMIN Christian  
13 h -15 h 30 GALTIER Bernard - BONNECHERE François - GUIDE Marie-Dominique  
15 h 30 -18 h ADT Marie - SCHAEVERBEKE Dominique - LENNE Isabelle

### **TOUR DE GARDE AUX ELECTIONS CANTONALES DES 9 et 16 MARS 2008.**

8 h -10 h30 VANDEMOORTELE Bertrand - DASSONVILLE Patrick - BOUTIN Marie-Claude  
10 h 30 -13 h DEMAY Jean-François - DUQUESNE Véronique - EVRARD Dominique  
13 h -15 h 30 ASSELIN Roger - JUST Christelle - BARBET Eric  
15 h 30 -18 h WOZNICZKA Stéphane - BONNASSIES Roselyne - BLANGER Corinne

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire fait part que suite à la visite annuelle de la société MAMIAS de GAGNY pour l'entretien des cloches, il serait nécessaire de remplacer quelques pièces pour un bon fonctionnement. Trois devis ont été établis :  
Devis N°1 : remplacement des contacteurs des appareils de mise en volée et de tintement.  
Devis N°2 : remplacement du coffret beffroi par un coffret de sécurité agréé par l'APAVE.  
Devis N°3 : fourniture et pose d'un appareil de mise en volée pour la cloche N°3.  
Le total de ces trois s'élève à la somme de 3.232,76€ TTC.  
Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces trois devis, cette somme sera prévue au budget primitif 2008.
- A partir de cette année 2008, au SIVOM, le montant de la participation financière des communes adhérentes sera calculé au prorata du linéaire de leurs voiries respectives. Ce nouveau mode de calcul devrait amener une baisse quant à la participation financière de notre commune.
- Pour les journées de l'Environnement de l'automne 2008, la Région a retenu comme thème : « Les gestes pour l'Environnement ». Comme les années précédentes, un dossier d'inscription sera déposé.
- Le compost en attente à la plate forme de compostage vient d'être enlevé par les services d'Amiens Métropole. Marie ADT suggère qu'il soit possible, à l'avenir, de connaître les dates d'enlèvement du compost. Une demande en ce sens sera faite auprès d'Amiens Métropole afin que les personnes ou les communes intéressées puissent se servir avant tout transport de ce compost vers d'autres lieux.

- Le cachet, pour le concert de ce vendredi 29 février, donné par le quatuor de saxophones FMR quartet s'élève à 600 euros. Il serait judicieux d'utiliser le montant attribué par Amiens Métropole dans le cadre des activités culturelles (500€). Deux factures seront donc nécessaires : une d'un montant de 500€ pour concert (Amiens Métropole) l'autre de 100€ (animation-budget communal).
- La demande de subvention à l'Etat au titre de la DGE pour des travaux d'amélioration de l'isolation des salles de classe vient d'être acceptée par le Préfet pour l'année 2008. Des devis précis seront donc demandés à des entreprises pour des travaux qui pourront se dérouler dès les mois de Juillet ou Août 2008.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée du Tribunal Administratif informant que la commune doit régler les frais de justice à Monsieur Jacques HASCOET. Il signale que la commune a droit de faire un recours auprès de la COUR ADMINISTRATIVE DE DOUAI dans le délai de 2 mois à réception du courrier du Tribunal Administratif.